

VD_GERICHTE ZD17.050977 vom 2. November 2018

VD Tribunal cantonal, 2018-11-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD17.050977

FR: VD_GERICHTE ZD17.050977 du 2 novembre 2018

IT: VD_GERICHTE ZD17.050977 del 2 novembre 2018

Erwägungen

E. 4

a) Mal fondé, le recours est en conséquence rejeté et la décision attaquée, confirmée. b) Vu l'issue de la cause et dès lors que la contestation porte sur une décision incidente, il y a lieu de statuer sans frais (cf. TF 9C_639/2011 du 30 avril 2012, in: SVR 2013 IV n° 2). Le recourant, qui n'obtient pas gain de cause, n'a pas droit à des dépens (cf. art. 61 let. g LPG). c) Par décision du 29 novembre 2017, le recourant a été mis au bénéfice de l'assistance judiciaire à compter du 27 novembre 2017 et a obtenu à ce titre l'exonération du paiement d'avances et de frais judiciaires ainsi que la commission d'un avocat d'office en la personne de Me Jean- Michel Duc (art. 118 al. 1 CPC [code fédéral de procédure civile du 19 décembre 2008 ; RS 272], applicable par renvoi de l'art. 18 al. 5 LPA-VD). Conformément à l'art. 2 al. 1 RAJ (règlement vaudois sur l'assistance judiciaire en matière civile du 7 décembre 2010 ; RSV 211.02.3), le conseil juridique commis d'office a droit au remboursement de ses débours et à un défraiement équitable, qui est fixé en considération de l'importance de la cause, de ses difficultés, de l'ampleur du travail et du temps consacré par le conseil juridique commis d'office ; à cet égard, le

- 29 - juge apprécie l'étendue des opérations nécessaires pour la conduite du procès. Me Duc, conseil du recourant, a produit le 22 mai 2018 la liste de ses opérations. Celle-ci a été contrôlée au regard de la conduite du procès et rentre globalement dans le cadre de l'accomplissement du mandat confié. Il en résulte que le montant total de l'indemnité couvrant le défraiement et les débours doit être arrêté à 1'419 fr. ({{ 11h. x 110 fr. } + {00h.35 x 180 fr. }} + 104 fr.), TVA comprise, pour l'ensemble de l'activité déployée dans la présente cause.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.